

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 25 novembre 2009 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

FÉLICITATIONS AUX MAIRES ÉLUS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2009 :

Des félicitations sont adressées aux maires qui ont été élus lors des élections du premier novembre dernier :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

128-11-2009 **REMERCIEMENTS AUX MAIRES SORTANTS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'adresser des remerciements aux maires sortants pour le travail qu'ils ont accompli tout au long de leurs mandats :

M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (21h00)
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
M.	Michel Legault	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

Est absent :

M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
----	------------------	-------	-----------

129-11-2009 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Mot du préfet
 - 2.1 Félicitations aux maires élus.
 - 2.2 Remerciements aux maires sortants.
3. Appel nominal :
4. Ordre du jour.
5. Procès-verbaux :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 octobre 2009.
 - 5.2 Suivi du Comité Administratif du 11 novembre 2009.
6. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).

7. Administration :
 - 7.1 Taux d'intérêt pour 2010.
 - 7.2 Renouvellement de la marge de crédit pour 2010 :
 - 7.2.1 MRC d'Abitibi.
 - 7.2.2 Service Forêt.
 - 7.3 Prévisions budgétaires 2010 de la MRC d'Abitibi :
 - 7.3.1 Partie I – Adoption.
 - 7.3.2 Partie II – Adoption.
 - 7.3.3 Partie III – Adoption.
8. Correspondance.
9. CLD Abitibi :
 - 9.1 Bulletin rural « Eau courant » - Novembre 2009.
10. Municipalités :
 - 10.1 Jeux d'hiver du Québec – Finales régionales centralisées (2011 à 2015) – Suivi.
 - 10.2 Centre d'Appels d'Urgence de l'Abitibi-Témiscamingue – Mandataire du service centralisé d'appels d'urgence.
 - 10.3 Réserve à l'État.
11. TNO :
12. Aménagement
13. Sécurité Incendie :
 - 13.1 Signature d'une entente entre la municipalité de Barraute et le Secteur des Coteaux.
14. Service Forêt :
15. Service d'Évaluation :
16. Autres sujets :
 - 16.1 Règlement # 108 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant » :
 - 16.1.1 Adoption du projet de règlement.
 - 16.1.2 Demande aux municipalités de déléguer un représentant en cas d'absence du maire.
 - 16.2 Comités de la MRC – Nominations lors de la séance de décembre:
 - 16.2.1 Comité Consultatif Agricole (1 représentant).
 - 16.2.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées (1 représentant).
 - 16.2.3 CLD Abitibi :
 - 16.2.3.1 Conseil d'Administration (3 représentants).
 - 16.2.3.2 Table de concertation et d'action touristique (1 représentant).
 - 16.2.3.3 Pacte Rural – Comité de pilotage (1 représentant).
 - 16.2.3.4 Max Mobilité (1 représentant).
 - 16.2.4 Comité de Sécurité Publique (2 représentants).
 - 16.2.5 Comité de Sécurité Incendie (1 représentant).
 - 16.2.6 Conférence Régionale des Élus :
 - 16.2.6.1 Forum de concertation régionale (2 représentants).
 - 16.2.7 Mobilisation Espoir Jeunesse (1 représentant).
17. Sujets de discussion sans prise de décision :
18. Informations :
 - 18.1 Journée de concertation sur le Bâtiment durable.
 - 18.2 Fédération Québécoise des Municipalités – Formation pour les nouveaux élus.
 - 18.3 Forum Jeunesse Abitibi-Témiscamingue – Appel de projets.
 - 18.4 Activités et représentations du préfet.
 - 18.5 Décès de M. Paul-Émile Bégin, qui a occupé le poste de secrétaire-trésorier de la Corporation de Comté et de la MRC d'Abitibi.
19. Élections des membres du Comité Administratif et du préfet suppléant :
 - 19.1 Explications de la procédure d'élection.
 - 19.2 Ajournement de l'assemblée.
 - 19.3 Réouverture de l'assemblée.
 - 19.4 Nomination d'un secrétaire d'élection.
 - 19.5 Nomination de 2 scrutateurs.
 - 19.6 Élection des membres du Comité Administratif.
 - 19.6.1 Représentant de la Zone 1 :
 - La Corne, Landrienne et St-Marc-de-Figuery.
 - 19.6.1.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.1.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.2 Représentant de la Zone 2 :
 - Berry, Launay, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier et Trécesson.
 - 19.6.2.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.2.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.3 Représentant de la Zone 3 :
 - La Motte, Preissac, St-Mathieu-d'Harricana et Ste-Gertrude-Manneville.
 - 19.6.3.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.3.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.4 Représentant de la Zone 4 :
 - Barraute, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt
 - 19.6.4.1 Mise en candidatures.
 - 19.6.4.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.6.5 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 19.7 Élection au poste de préfet-suppléant :
 - 19.7.1 Mise en candidatures.
 - 19.7.2 Fermeture de la mise en candidatures.
 - 19.7.3 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 19.7.4 Modification de signature pour les effets bancaires s'il y a lieu.
 - 19.8 Prochaine rencontre du Comité Administratif le 30 novembre 2009 à 9h00.
 - 19.9 Remerciements aux administrateurs sortants.
 - 19.10 Déclaration solennelle des élus.
20. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

130-11-2009 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 OCTOBRE 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 28 octobre 2009.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 NOVEMBRE 2009 :

Les maires ont reçu par courrier, le procès-verbal de la rencontre du Comité Administratif du 11 novembre 2009, et Monsieur Michel Roy, directeur général, répond à leur questionnements.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

131-11-2009 **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour les comptes à recevoir (MRC, Service Forêt, TNO) pour l'année 2010 à 18% l'an.

ADOPTÉE

132-11-2009 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA MRC D'ABITIBI POUR L'ANNÉE 2010 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2010.

ADOPTÉE

133-11-2009 **RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DU SERVICE FORÊT POUR L'ANNÉE 2010 :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu que le Service Forêt de la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2010.

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA MRC D'ABITIBI :

Les maires ont reçu par courrier, les prévisions budgétaires 2010 pour la MRC d'Abitibi. Avant que la présentation soit faite, Monsieur Michel Roy, directeur général, apporte les précisions suivantes :

- L'ajustement des salaires ainsi que de l'Entente de partenariat durable avec la ville d'Amos qui doivent être ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) au mois d'août 2009 correspond à 0%.
- L'ajout au poste « rémunération des élus » des montants de 18 000.00\$ pour la rémunération de 100.00\$ par maire à chaque présence à l'Assemblée générale des maires ainsi que 6 000.00\$ pour l'ajustement du salaire du préfet.
- Le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée des bureaux de la MRC représente une dépense de 30 000.00\$.

** Il est à noter que ces ajustements n'occasionnent pas d'augmentation de quote-part pour 2010, compte tenu qu'il a été convenu d'affecter le surplus accumulé.

- L'augmentation des quotes-parts des municipalités pour 2010 est marquée par l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et par l'engagement de deux (2) préventionnistes ce qui représente une dépense additionnelle de 100 000.00\$ répartie selon le nombre de risques pour chacune des municipalités.
- De plus, comme lors de la présentation du budget 2009, nous avons prévu une quote-part pour l'application du règlement sur l'abattage d'arbres en forêt privée au montant de 33 000.00\$ laquelle devrait être annulée si le Gouvernement du Québec reconduit la subvention du Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Suite à ces explications, Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier, fait la présentation des prévisions budgétaires et répond aux questions des maires.

Au terme des discussions, les résolutions suivantes sont adoptées.

134-11-2009 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE I :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller du comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2010 de la MRC d'Abitibi, Partie I soient adoptées et que la base de répartition soit la suivante :

- Administration, aménagement, géomatique, livraison de programmes, immatriculation, développement économique, gestion des cours d'eau, plan de gestion des matières résiduelles, plan stratégique de développement touristique; selon la richesse foncière uniformisée;
- Sécurité Incendie; selon le nombre de risques dans chaque municipalité.

ADOPTÉE

135-11-2009 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE II :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller du comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2010 de la MRC d'Abitibi Partie II soient adoptées et que la base de répartition soit calculée de la façon suivante :

- Évaluation, tenue à jour et équilibrage des rôles; selon la richesse foncière uniformisée des municipalités régies par le Code Municipal;
- Entente de développement durable avec la ville d'Amos (règlement # 102) pour les municipalités régies par le Code Municipal; 50% en fonction de la population de la municipalité et 50% en fonction de la distance d'éloignement de la résidence la plus éloignée de chaque municipalité par rapport au centre-ville d'Amos;
- Réseau large bande; montant fixe par municipalité.

ADOPTÉE

136-11-2009 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE III :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2010 de la MRC d'Abitibi, Partie III (règlement sur les normes d'intervention pour l'abattage d'arbres en forêt privée), soient adoptées et que la base de répartition se fasse à 100% de la superficie des terres privées pour les municipalités participantes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :

MRC d'Antoine-Labelle :

Cette MRC nous transmet pour appui, sa résolution numéro MRC-CC-9494-10-09 par laquelle elle demande au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune de reconduire le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Comité de relance et de diversification de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) :

Le Comité de relance et de diversification de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) nous demande d'appuyer ses démarches auprès de Télébec pour que les secteurs de Launay et Guyenne soient desservis adéquatement en téléphonie cellulaire.

CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :

Accusés réception:

2009-11-10	Cabinet du Premier Ministre du Québec	Résolution # 123-10-2009 Abitibi Bowater – Projet de cogénération – Demande de réserve de 20 mégawatts.
2009-11-10	Ministre des Ressources Naturelles	Résolution # 123-10-2009 Abitibi Bowater – Projet de cogénération – Demande de réserve de 20 mégawatts.
2009-11-18	Ministre des Finances	Résolution # 123-10-2009 Abitibi Bowater – Projet de cogénération – Demande de réserve de 20 mégawatts.
2009-11-16	Fédération Québécoise des Municipalités	Résolution # 117-100-2009 Programme de transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence – Répartition.

137-11-2009

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II – DEMANDE DE RECONDUCTION ET DE BONIFICATION :

ATTENDU que le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a permis de générer, des centaines d'emplois ainsi que des retombées économiques considérables pour le territoire de la MRC d'Abitibi au cours des dernières années;

ATTENDU que ledit Programme viendra à échéance le 31 mars 2010;

ATTENDU que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune procède actuellement à la révision du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec effectue actuellement son exercice de planification budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources Naturelles et de la Faune, de reconduire le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier et de bonifier son enveloppe budgétaire afin de soutenir le développement et la diversification économiques des régions forestières du Québec.

ADOPTÉE

138-11-2009

TÉLÉBEC – COUVERTURE CELLULAIRE – MUNICIPALITÉ DE LAUNAY ET TNO LAC-CHICOBİ (GUYENNE) :

ATTENDU qu'à plusieurs reprises déjà, la MRC d'Abitibi a demandé à Télébec que l'ensemble du territoire de la MRC d'Abitibi soit desservi par le service de téléphonie cellulaire;

ATTENDU que le Comité de relance et de diversification de la municipalité de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) demande à Télébec d'installer une tour pour permettre les communications par cellulaire dans ces secteurs;

ATTENDU que le Comité de relance et de diversification de la municipalité de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) travaille en étroite collaboration avec les dirigeants de la minière Royal Nickel pour le développement de cette entreprise sur le territoire de la Municipalité de Launay;

ATTENDU que la Royal Nickel représentera un donneur d'ouvrage important et que cela créera un va et vient tant sur le territoire de la municipalité de Launay que sur celui du TNO Lac-Chicobi (Guyenne);

ATTENDU que les dirigeants de cette entreprise s'attendent à pouvoir bénéficier de la téléphonie cellulaire dans le cadre de leurs occupations;

ATTENDU que le développement des milieux ruraux passe tout d'abord par le maintien d'un tissu social ayant droit aux mêmes services;

ATTENDU que la sécurité des citoyens vivant en milieu rural doit être assurée au même titre dans tous les milieux;

ATTENDU que les maires de la MRC d'Abitibi ont fait des efforts considérables pour doter leurs bureaux municipaux et leurs écoles des infrastructures nécessaires pour se raccorder à un réseau à large bande;

ATTENDU qu'à l'heure où les télécommunications sont omniprésentes dans toutes les sphères d'activités, tous les citoyens doivent avoir l'opportunité d'avoir accès aux outils pour y accéder;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu d'appuyer les démarches du comité de relance et de diversification de la municipalité de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) dans ses démarches auprès de Télébec pour que cette dernière revoie sa planification cellulaire globale pour l'année 2010, afin que la téléphonie cellulaire soit accessible sur les territoires des municipalités de Launay et du TNO Lac-Chicobi (Guyenne) afin de desservir adéquatement les citoyens et les entreprises de ces secteurs.

ADOPTÉE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT ABITIBI :

Bulletin rural « Eau courant » :

Les maires sont invités à prendre connaissance du bulletin rural « Eau courant », édition du mois de novembre 2009.

139-11-2009

JEUX DU QUÉBEC D'HIVER – FINALE RÉGIONALE CENTRALISÉE :

ATTENDU que selon le calendrier quinquennal prévu, le territoire de la MRC d'Abitibi devrait recevoir la finale régionale centralisée des Jeux du Québec d'hiver en 2013;

ATTENDU que la ville d'Amos, dans une lettre datée du premier octobre 2009, a confirmé qu'elle était prête à assurer, en collaboration avec d'autres municipalités de la MRC d'Abitibi, le leadership organisationnel de cet événement;

ATTENDU que toutefois, la réfection de l'aréna de la ville d'Amos ne devrait être complétée qu'en 2014;

ATTENDU qu'en 2014, la ville d'Amos fêtera son centième anniversaire;

ATTENDU que les municipalités de Barraute, Preissac et Saint-Félix-de-Dalquier pourraient, éventuellement, mettre certaines infrastructures au service des Jeux du Québec d'hiver;

ATTENDU que dans un souci, de renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC et de solliciter leur implication, il est souhaiter que la finale régionale centralisée des Jeux du Québec d'hiver 2014 porte l'appellation « Finale régionale des Jeux du Québec d'hiver de la MRC d'Abitibi »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier et unanimement résolu d'informer Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue que :

- Les municipalités de la MRC d'Abitibi s'engagent à tenir la Finale régionale centralisée des Jeux du Québec d'hiver en 2014 sur le territoire de la MRC d'Abitibi;
- Que l'appellation « Finale régionale des Jeux du Québec d'hiver de la MRC d'Abitibi » soit celle retenue pour faire référence à cet événement.

ADOPTÉE

140-11-2009

CENTRE D'APPELS D'URGENCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – MANDATAIRE DU SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE POUR LES TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :

ATTENDU que le Centre d'Appels d'Urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) est un organisme à but non lucratif (OBNL), composé de représentants d'organismes du milieu, dont les municipalités;

ATTENDU que le CAUAT assure présentement la réponse des appels 911 sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU qu'une nouvelle taxe municipale pour le 911 sera en vigueur à compter du premier décembre 2009, et qu'elle remplacera la méthode de tarification antérieure et qu'elle permettra une perception de tous les fournisseurs de services téléphoniques;

ATTENDU que cette taxe permet le financement adéquat des centres d'urgence 911 afin de faire face aux nouvelles technologies, aux nouvelles exigences des fournisseurs de téléphonie (téléphonie par fil ou sans fil, incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de cartes prépayées) et aux nouvelles normes auxquelles les centres d'urgence 911 seront conviés et ce, à compter du premier décembre 2009;

ATTENDU que la taxe municipale pour le 911 sert à financer les centres d'urgence 911 qui ont pour tâche de répondre aux appels des personnes en détresse et de déclencher l'intervention des services d'urgence appropriés (police, pompiers, ambulance, etc.);

ATTENDU que le gouvernement provincial a respecté son engagement de faire en sorte que tous les clients d'un service téléphonique par fil ou sans fil, incluant la téléphonie par Internet, contribuent désormais au financement des centres d'urgence 911;

ATTENDU que la nouvelle taxe a été mise en place pour des raisons d'équité et d'amélioration du service 911 au Québec;

ATTENDU que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec est l'organisme à but non lucratif désigné, pour recevoir le produit de la taxe municipale pour le 911 et le répartir, selon les règles qu'elle détermine, entre les municipalités locales aux fins de financement des centres d'urgence 911;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi pour les TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy :

- Informe les fournisseurs de services téléphoniques desservant son territoire que le Centre d'Appels d'Urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) agit à titre de service centralisé d'appels d'urgence (SCAU);
- Informe l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec que le CAUAT agit à titre de service centralisé d'appels d'urgence (SCAU);
- Autorise l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec à transférer les sommes attribuables au 911 directement au CAUAT et ce, à compter du premier décembre 2009.

ADOPTÉE

141-11-2009 **ÉMISSION DE CLAIMS MINIERs DANS UNE RÉSERVE À L'ÉTAT :**

ATTENDU que le 19 juillet 2001, le ministre des Ressources Naturelles de l'époque, Monsieur Jacques Brassard a créé une réserve à l'État sur l'esker Saint-Mathieu/Berry afin de protéger l'eau souterraine servant à approvisionner l'usine d'embouteillage située à Saint-Mathieu-d'Harricana (Gazette officielle du 8 août 2001 # 32);

ATTENDU que le 3 et le 9 novembre 2009, la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana a reçu des lettres du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune (MRNF) - Direction des titres miniers et des systèmes, qui l'avisait que des demandes de claims miniers avaient été effectuées dans la réserve à l'État située sur l'esker Saint-Mathieu/Berry;

ATTENDU que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., chapitre C-6.2) reconnaît l'eau souterraine comme étant une ressource collective;

ATTENDU que la structure granulaire des eskers et de la moraine Harricana en fait des milieux extrêmement vulnérables;

ATTENDU que depuis 1988, la MRC d'Abitibi identifie les eskers et la moraine Harricana comme étant des secteurs sensibles dans son schéma d'aménagement et recommande de considérer cette vulnérabilité lors de l'octroi d'usages sur ces secteurs;

ATTENDU qu'il existe un protocole d'entente entre Hydro-Québec et la MRC d'Abitibi pour proscrire l'épandage d'herbicides en dessous des lignes de transport d'énergie qui traverse les eskers et la moraine Harricana afin de protéger la qualité de l'eau;

ATTENDU que la MRC d'Abitibi a, depuis 2000, des ententes d'harmonisation avec les compagnies forestières afin qu'elles réalisent des pratiques forestières particulières sur les eskers et la moraine Harricana, et ce, dans le but d'assurer la qualité et la quantité d'eau;

ATTENDU que la MRC d'Abitibi s'est impliquée dans la création du Groupe de recherche sur l'eau souterraine de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et que chaque année, elle appuie financièrement ses recherches;

ATTENDU que la région de l'Abitibi-Témiscamingue s'est mobilisée pour remettre 1,35 M\$ à la Fondation de l'UQAT qui serviront à financer la recherche sur l'eau souterraine et à établir une Chaire de recherche sur l'eau souterraine;

ATTENDU que l'entente spécifique (2009-2012) signée entre l'UQAT et le MDDEP, le MDEIE, le MAMR, le MESS, le Comité régional ACCORD et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue accorde 625 000\$ à l'UQAT afin de développer l'expertise et d'accroître les connaissances sur l'eau souterraine;

ATTENDU que l'Abitibi-Témiscamingue a créé la Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) en vue d'assurer une gestion responsable, concertée et proactive du potentiel hydrique de l'eau souterraine;

ATTENDU que la SESAT a également signée l'entente spécifique et qu'elle reçoit 405 000\$ pour mettre en place une gouvernance régionale de l'eau souterraine;

ATTENDU que l'eau des eskers et de la moraine Harricana est reconnue internationalement pour sa qualité exceptionnelle, qualité confirmée par l'attribution de prix d'excellence à trois (3) municipalités Abitibiennes;

ATTENDU que le mémoire de maîtrise de Madame Marie-Noëlle Riverin (Institut national de la recherche scientifique, 2006) démontre que le secteur de la réserve à l'État située sur l'esker Saint-Mathieu/Berry sert de source d'alimentation à l'usine d'embouteillage et qu'il existe possiblement un lien entre cette aire d'alimentation et celle du puits municipal de la Ville d'Amos;

ATTENDU que les impacts de l'exploration et de l'exploitation minière sont inconnus sur la dynamique des eskers et qu'ils peuvent affecter la pérennité et la qualité de la ressource en eau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune :

- De surseoir à l'émission des claims miniers mentionnés dans les lettres du MRNF du 3 et du 9 novembre 2009 adressées à la Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana;
- De n'autoriser l'émission d'aucun nouveau claim minier dans la réserve à l'État située sur l'esker Saint-Mathieu/Berry afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource hydrique en place;
- De consulter et de prendre en considération les recommandations de la MRC et des municipalités concernées avant de poursuivre toute démarche dans ce dossier.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE ET LE SECTEUR DES COTEAUX :

Les maires sont informés que les municipalités du Secteur des Coteaux (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt, TNO Lac-Despinassy) ont signé une entente de cinq (5) ans avec la municipalité de Barraute pour la desserte de leur territoire en services de Sécurité Incendie laquelle entente débutera en 2010.

142-11-2009

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 108 « FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT » – ADOPTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu d'adopter le projet de règlement numéro 108 « Fixant la rémunération des membres de l'Assemblée Générale, des membres du Comité Administratif, du préfet et du préfet suppléant ».

ADOPTÉE

DÉLÉGATION PAR LES MUNICIPALITÉS D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAIRES EN CAS D'ABSENCE DU MAIRE :

Les maires sont informés qu'une demande a été adressée aux directeurs généraux des municipalités de faire adopter par leur Conseil Municipal, une résolution désignant un représentant de la municipalité en cas d'absence du maire aux séances de l'Assemblée Générale et cela, en conformité avec le règlement numéro 108 qui prévoit une rémunération pour le représentant d'une municipalité lors de sa participation à l'Assemblée Générale des maires.

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

Monsieur François Lemieux, maire de la municipalité de Landrienne, fait part aux maires des points suivants :

Gala de l'Ordre du Mérite Agricole :

Monsieur Lemieux a assisté au Gala de l'Ordre du Mérite agricole le 26 septembre dernier à Rouyn-Noranda, et il mentionne aux maires que la région de l'Abitibi-Témiscamingue s'est très bien illustrée dans différentes catégories d'autant plus que l'Or a été décerné à une entreprise agricole du Témiscamingue.

Postes Canada –vs- Boîtes aux lettres communautaires :

Monsieur Lemieux fait part aux maires des échanges qu'il a eus avec les représentants de Postes Canada afin que les citoyens de la municipalité de Landrienne puissent conserver leurs boîtes aux lettres. Bien que les négociations ont été ardues, Postes Canada a convenu de poursuivre la livraison du courrier dans les boîtes aux lettres rurales.

INFORMATIONS :

Les maires sont invités à prendre connaissance des documents d'information suivants :

- Journée de concertation sur le Bâtiment durable;
- Fédération Québécoise des Municipalités – Formation pour les nouveaux élus.
- Forum Jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue – Appel de projets;
- Activités et représentations du préfet;
- Décès de M. Paul-Émile Bégin, qui a occupé le poste de secrétaire-trésorier de la Corporation de Comté et de la MRC d'Abitibi.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

EXPLICATIONS CONCERNANT L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

Monsieur Michel Roy, à titre de président d'élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant les élections aux postes de membres du Comité Administratif et du préfet suppléant et s'enquiert auprès d'eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

Monsieur Roy explique également que Monsieur Ulrick Chréubin, maire de la ville d'Amos détient un siège puisque la Loi prévoit que « Toute municipalité locale dont le territoire correspond à une agglomération de recensement définie par Statistiques Canada ou toute municipalité locale dont le territoire est compris dans une telle agglomération et dont la population est la plus élevée parmi celles des municipalités » doit être représentée sur les comités de la MRC.

Il est maintenant convenu d'ajourner l'assemblée afin de laisser le temps aux maires de se consulter.

143-11-2009 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 21h55.

ADOPTÉE

144-11-2009 RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 22h10, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d'élection, Monsieur Michel Roy, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Yergeau-Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

145-11-2009 NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTION :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que Madame Doris Jubinville soit nommée secrétaire d'élection.

ADOPTÉE

- 146-11-2009 **NOMINATION DES SCRUTATEURS :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu que Madame Carole Lanoix ainsi que Monsieur Michel Legault soient nommés scrutateurs.
- ADOPTÉE
- 147-11-2009 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de présenter Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 1.
- ADOPTÉE
- 148-11-2009 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 1 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 1.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 1 :**
- Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 149-11-2009 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 2 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BERRY, LAUNAY, SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE, SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER ET TRÉCESSON :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu de présenter Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 2.
- ADOPTÉE
- 150-11-2009 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 2 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 2.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 2 :**
- Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 151-11-2009 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 3 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA MOTTE, PREISSAC, SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA ET SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE:**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, appuyé Monsieur le conseiller de comté Martin Roch et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 3.
- ADOPTÉE
- 152-11-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 3 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 3.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 3 :**
- Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

- 153-11-2009 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 4 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BARRAUTE, CHAMPNEUF, LA MORANDIERE ET ROCHEBAUCOURT:**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire, appuyé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de présenter Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 4.
- ADOPTÉE
- 154-11-2009 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 4 :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Guy Lemire et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 4.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 4 :**
- Monsieur Lionel Pelchat, maire de la municipalité de Barraute, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF :**
- Il n'y a pas eu de vote pour combler les postes de représentants de zone sur le Comité Administratif.
- 155-11-2009 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de présenter Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte et représentant de la Zone 3, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- 156-11-2009 **FERMETURE DES CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Monsieur René Martineau, maire de la municipalité de La Motte, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il n'y a pas eu de vote pour combler le poste de préfet suppléant.
- 157-11-2009 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, ou en son absence Monsieur René Martineau, préfet suppléant, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, ou en son absence Madame Doris Jubinville, directrice générale adjointe, à signer les effets bancaires pour les comptes suivants à la Banque Nationale du Canada :
- | | |
|---|-----------|
| MRC d'Abitibi : | 00509-21 |
| Service Forêt : | 03-577-25 |
| TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy : | 03-284-23 |
- ADOPTÉE
- PROCHAINE RENCONTRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF :**
- Les administrateurs sont informés que la prochaine rencontre du Comité Administratif se tiendra le lundi, 30 novembre 2009 à 9h00 dans la salle « Marcel Massé » de la MRC d'Abitibi.

158-11-2009 **REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de remercier les administrateurs sortants suivants pour leurs bons services sur le Comité Administratif tout au long de la dernière année :

- Monsieur Gaétan Chénier, ex- maire de Saint-Mathieu-d'Harricana, représentant de la zone 3.
- Monsieur Rosaire Guénette, maire de Champneuf, représentant de la zone 4.

ADOPTÉE

DÉCLARATION SOLENNELLE DES ÉLUS :

Suite à ces élections, chaque élu signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Michel Roy, commissaire à l'Assermentation du district judiciaire d'Abitibi (# 117099).

159-11-2009 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h20.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.